



A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucas MARCOUX, Notaire à FIRMINY (Loire) 10 rue du Pont Noir, le 3 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître MARCOUX, Notaire à FIRMINY 10 rue du Pont Noir, référence CRP: CEN: 42012, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SAINT-ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.